

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018

DELIBERATIONS

Création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant que les besoins des services techniques nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (une abstention) :

- La création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures à compter du 1^{er} juin 2018.
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière technique, au grade d'adjoint technique.
- De modifier ainsi le tableau des emplois.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.

Acceptation d'un chèque

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un chèque reçu de Monsieur et Madame MALFAIT Jean Marie d'un montant de 50 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce chèque de 50 €.

Cotisation annuelle à l'épicerie solidaire ESCALE

Monsieur le Maire présente la demande de l'épicerie solidaire ESCALE et donne la parole à Monsieur GUY Daniel en charge des affaires sociales. Ce dernier propose de verser la somme de 30 € représentant la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la cotisation annuelle de 30 € à l'épicerie solidaire ESCALE.

Motion pour la défense du Centre Hospitalier de Sedan

Le conseil municipal s'inquiète pour l'avenir de l'hôpital de Sedan, en raison des menaces de fermeture de la maternité, du service de pédiatrie et du bloc chirurgical. La commune de Glaire, consciente du désert médical qui s'amorce, fait de gros efforts financiers pour maintenir l'ensemble des praticiens sur son territoire et pour attirer de jeunes médecins.

Il n'est pas acceptable que d'un côté les collectivités locales s'investissent pour préserver le droit à la santé des populations et que de l'autre l'Etat, par application de la loi HPST de 2009, casse les hôpitaux publics de proximité dont nous avons tant besoin.

Le conseil municipal de Glaire, à l'unanimité, déplore cette politique de soins qui privilégie uniquement la rentabilité au détriment des services de proximité pour un bassin de vie de 85 000 habitants.

Label Ville Prudente de l'association Prévention Routière

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Prévention Routière décrivant le label Ville Prudente. Ce dernier récompense les villes et villages qui s'engagent pour améliorer la sécurité sur les routes et dans les rues. Il rappelle que la commune de Glaire réalise depuis de nombreuses années des aménagements et équipements pour sécuriser la traversée de ses trois localités ainsi que des voies communales étroites et dangereuses.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité (7 contre, 2 abstentions et 5 pour) refuse d'adhérer à cette labellisation en raison du coût et des contraintes à venir, mais poursuivra sa politique de sécurité routière sur son territoire.

Motion pour l'aménagement du transfert de la compétence « assainissement- eaux pluviales » à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

Le président d'Ardenne Métropole nous a rappelé lors du dernier conseil communautaire, du fait de la loi NOTRE, qu'il nous est imposé le transfert obligatoire de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération, qui comprend dorénavant les eaux pluviales (réseaux, fossés etc...). Le conseil municipal constate une fois de plus la volonté gouvernementale de supprimer la clause de compétence générale aux communes et de ce fait de s'éloigner encore davantage des souhaits locaux des populations concernées.

Ce transfert de compétence impactera le coût de fonctionnement de l'agglomération au détriment soit des budgets communaux et/ ou impôts locaux. Ce nouveau service communautaire implique le recrutement de fonctionnaires territoriaux supplémentaires, tant au niveau des services techniques, en ce qui concerne les travaux, qu'administratif, pour la passation des marchés. Actuellement cette compétence est exercée en régie dans le cadre de l'activité polyvalente des services technique et administratif de chaque commune. Ces dernières procèdent à de simples consultations pour la majorité des travaux nécessaires, ce qui permet localement une plus grande réactivité à moindre coût. Dans un contexte difficile, pour les populations qui s'appauvrissent, notamment en raison des problèmes économiques et de l'augmentation des taxes : combustibles, carburant, CSG, etc... et de la vie locale, il nous paraît nécessaire que cette compétence demeure communale ou optionnelle si la commune concernée le souhaite. C'est pourquoi nous demandons la modification de la loi NOTRE afin d'y apporter plus de souplesse.

DIVERS

Point budgétaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY, adjoint aux finances, afin qu'il fasse un point d'ordre budgétaire avant le vote du budget. Monsieur NAPARTY rappelle que la commune ayant moins de 3500 habitants, le conseil municipal n'a pas à tenir de débat d'orientation budgétaire. Compte- tenu des travaux engagés et ceux prévus en 2017 qui restent à réaliser (rue du Maréchal Foch, M.A.M., nouvelle classe, chauffage et réfection de la salle des fêtes du Lavoir, électricité et rénovation des peintures du chœur de l'église de Glaire), le budget prochainement voté ne permettra pas d'ajouter d'autres travaux pour 2018.

Point sur les travaux en cours

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint aux travaux, afin de faire un point sur les travaux en cours. Monsieur COTRELLE précise que :

- les travaux de la rue du Maréchal Foch n'ont que 3 jours de retard sur le planning prévisionnel malgré les intempéries.
- une remise en état d'une partie de bordures de trottoir sise rue de Bellevue a été refaite pour des raisons de sécurité.
- les protections contre les intempéries de l'abri de bus sont arrivées chez le fournisseur, elles seront installées prochainement.
- la rénovation de la salle des fêtes du Lavoir est pratiquement terminée.

Présentation du projet de la nouvelle classe

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la nouvelle classe.